



Note de présentation brève et synthétique Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune de Lahonce

Le contexte d'exécution du budget 2024

Des événements continuent d'impacter la situation économique des communes. Le budget 2024 de la commune de Lahonce 2024 a été établi de manière à limiter leurs effets sur les dépenses de la commune.

Un contexte mondial difficile

Dans un contexte de crises géopolitiques, notamment avec la guerre en Ukraine, et énergétiques dues à une importante hausse des prix, l'inflation s'est accélérée en France à la fin de l'année 2023 pour s'établir à 5.7%. En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont fortement ralenti en 2024. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à +2,0 % après deux années marquées par une forte hausse (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022).

Contexte national :

Depuis le début du mandat, après une forte baisse des investissements en 2020 en raison de la crise sanitaire, l'investissement cumulé augmentait moins que l'inflation. 2024 marque une rupture puisque l'augmentation de 13 % des investissements permet une augmentation cumulée supérieure à l'inflation. Cette évolution est due notamment à l'investissement des communes qui représente en effet les deux tiers de l'investissement du bloc communal. Ainsi, les dépenses d'investissement des communes augmentent de 7,9 % et ceux des EPCI de plus de 13 %. Si elle se maintient, la croissance des investissements 2024 permettrait une croissance cumulée (cumul des années 2020 à 2024) de l'investissement supérieure à l'inflation alors que ce n'était pas le cas sur la période 2020-2023.

Toutefois, les communes sont en situation financière tendue.

Les dépenses de fonctionnement du bloc communal ont augmenté de 6,1 % en 2024, soit plus que les recettes qui ont augmenté de 4,7 % au 30 septembre 2023. L'effet de ciseaux pesant sur le bloc communal frappe les budgets des communes : leurs recettes n'augmentent que de 3,3 % alors que leurs dépenses augmentent de 5,7 %. Pour les EPCI, l'augmentation des dépenses de 7,2 % est plus élevée que celle des communes, mais l'augmentation des recettes à plus de 8 % couvre l'augmentation des dépenses.

La situation de la commune de Lahonce

Malgré la conjoncture actuelle, la commune de Lahonce maintient une situation financière stable en 2024. L'encours de la dette communale reste ainsi à un niveau convenable malgré son augmentation en 2022 (avec l'acquisition du terrain Artech par l'Etablissement Public Foncier Local Pays Basque) et une capacité de désendettement calculée à 0.35 ans au 31/12/2024.

Parmi les mesures mises en place pour limiter les dépenses

Un « amortisseur électricité » maintenu pour soutenir la commune impactée par la hausse des dépenses énergétiques, mais qui ne suffit pas à maîtriser la hausse des dépenses.

Un soutien à l'investissement local de l'Etat, des collectivités territoriales et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour accompagner les collectivités dans le financement de leurs investissements. Néanmoins, force est de constater que les fonds publics sont de plus en plus difficiles à obtenir.

La structure du CFU 2024

Le CFU du budget principal de la commune de l'exercice budgétaire 2024 est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT 2024	
Mandats émis	2 209 290.70€
Titres Emis	2 645 832.48€
Résultat de l'exercice	436 541.78€
Excédent de fonctionnement reporté 2023	261 995.14€
Résultat cumulé de l'exercice 2024 Excédent	698 536.92€

INVESTISSEMENT 2024	
Mandats émis	714 442.94€
Titres Emis	487 325.38€
Résultat de l'exercice	227 117.56€
Excédent d'investissement reporté 2023	87 679.42€
Résultat cumulé de l'exercice 2024 Déficit	-139 438.14€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024	
FONCTIONNEMENT Excédent	698 536.92€
INVESTISSEMENT Déficit	139 438.14€
RESULTAT GLOBAL	559 098.78€

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHARGES		PRODUITS	
011 - Charges à caractère général	646 318,92 €	013 - Atténuation de charges	65 759,27
012 - Charges de personnel et assimilées	1 152 092,15 €	70 - Produits des services, domaines et ventes	251 912,93 €
014 - Atténuation de produits	175 605,00 €	73 - Impôts et taxes	306 926,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	181 866,34 €	731 - Impositions directes	1 511 560,21 €
66 - Charges financières	10 415,19 €	74 - Dotations et participations	427 176,39 €
67 - Charges spécifiques	6 440,01 €	75 - Autres produits de gestion courante	79 268,40 €
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	3 000,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 175 737,61 €	78 - Reprise sur amortissements, dépréciations	28,52 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	33 553,09 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 642 631,72 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	2 209 290,70 €	042- Opérations d'ordre entre sections	3 200,76 €
		TOTAL DES RECETTES	2 645 832,48 €
		Excédent de fonctionnement n-1 reporté	261 995,14 €
		TOTAL DES RECETTES REALISEES	2 907 827,62 €
		Résultat au 31/12/2024 EXCEDENT	698 536,92 €

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Contexte national

En 2024, au niveau national, les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 6.1%.

Si l'inflation est passée à 1,2% au 30 septembre, cela n'efface pas la hausse des six premiers mois 2024, pouvant même aller jusqu'à 8,5% sur l'énergie (juillet 2024). En outre, le coût de l'énergie pour les collectivités est resté bloqué à des niveaux élevés en raison de contrats pluriannuels dans un contexte de coûts élevés.

La hausse des dépenses de fonctionnement est due pour l'essentiel à la hausse des dépenses de personnel qui augmentent de + 5.5% en raison des hausses successives du point d'indice. La croissance des dépenses de personnel se poursuit en 2024 en raison des revalorisations du point indiciaire des fonctions publiques qui joue en année pleine à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi, les frais de personnel enregistrent une nette augmentation depuis 2022, la plus forte augmentation enregistrée sur trois années consécutives, pour permettre le rattrapage des niveaux de salaires de la fonction publique territoriale.

Commune de Lahonce

Le taux d'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 4.59 % pour Lahonce.

Les charges à caractère général ont subi une diminution de 2,7% (contre une augmentation de 12% en 2023).

Les charges financières sont en baisse car la collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt.

Les dépenses de personnel : les charges brutes de personnel s'élevaient à 1 152 092.15€. Il faut déduire 55 587.39€ de remboursements d'indemnités journalières soit des charges nettes de 1 096 504.76€ (1 038 364.13€ en 2023).

Pour 2024, les charges de personnel augmentent de +5.6% contre 6% en 2023.

Au 31 décembre, les effectifs de la collectivité sont à 29.33 équivalents temps plein. Ils sont donc stables par rapport à l'année écoulée (30 ETP en 2023)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Contexte national

Les recettes de fonctionnement augmentent de 4,3% en 2024.

La revalorisation annuelle des bases s'est élevée à 3,8 % pour 2024. Elle ne s'applique pas à tous les impôts locaux mais seulement aux impôts calculés à partir des valeurs locatives. Ainsi, l'évolution du produit des impôts et taxes serait égale, voire légèrement inférieure à la revalorisation annuelle.

Il n'y a pas eu d'effet de rattrapage ou de report sur le produit de la taxe foncière par suite de la suppression de la taxe d'habitation. L'évolution de la pression fiscale sur la TFPB ne compense pas la suppression de la THRP. L'effondrement des Droits de Mutation à Titre Onéreux se poursuit en 2024. Après une baisse de plus de 20 % en 2023, le produit des DMTO des communes s'effondre d'environ 20 % supplémentaires en 2024, soit 0,7 Md€ de pertes pour les communes en 2024.

Au niveau national, la DGF augmente de 1,7 % en 2024. Cette augmentation, légèrement inférieure à l'inflation, a permis de maintenir la DGF pour 82 % des communes.

Commune de Lahonce

Les recettes de fonctionnement n'augmentent que de 6.73 % en 2024.

Les impôts directs locaux : le produit 2024 se décompose comme suit :

Nature impôts	Taux 2024	Produit 2024
Taxe foncière bâti	31.16 %	1 122 937 €
Taxe foncière non bâti	55.99 %	22 448 €
Taxe d'habitation	12.90%	41 417 €
Majoration Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	60.00%	23 389 €
Coefficient correcteur	/	204 920€
		1 415 111€

Droits de Mutation à Titre Onéreux

Pour Lahonce, les DMTO s'élevaient à 53 520.66 € en 2023 pour 34 087.46€ en 2024, soit une baisse de 36%.

La Dotation Générale de Fonctionnement

Pour Lahonce, la DGF a augmenté de 8.42%.

	2023	2024
Dotation Forfaitaire des communes	173 858€	184 123€
Dotation de solidarité rurale	40 122€	46 655€
Dotation nationale de péréquation	10 513€	12 616€

La section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHARGES		PRODUITS	
20 - Immobilisations incorporelles	36 334,41 €	10 - Dotations Fonds divers et Réserves	383 295,33 €
204 - Subventions d'équipements versées	44 361,56 €	13 - Subventions d'investissement reçues	47 016,44 €
21 - Immobilisations corporelles	503 408,20 €	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	430 311,77 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	584 104,17 €	040 - Opérations d'ordre en section	33 553,09 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	103 677,49 €	041- Opérations patrimoniales	23 460,52 €
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	103 677,49 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	487 325,38 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	687 781,66 €	Excédent de fonctionnement n-1 reporté	87 679,42 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 200,76 €	TOTAL DES RECETTES REALISEES	575 004,80 €
041 - Opérations patrimoniales	23 460,52 €	Résultat au 31/12/2024 DEFICIT	139 438,14 €
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	714 442,94 €		

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les priorités du budget 2024 ont pu être tenues et notamment :

INVESTISSEMENTS 2024	Etudes	Travaux	Total TTC
Mise en conformité sécurité locaux Kiroldegi / comité des fêtes / dalles plafond / remplacement du sol	3 660,00 €	63 319,00 €	66 979,00 €
Réparation du platelage du ponton de l'école de voile		45 960,00 €	45 960,00 €
Mise en conformité des poteaux du ponton communal / école de voile	2 400,00 €	28 500,00 €	30 900,00 €
Travaux sur l'éclairage public	- €	44 361,56 €	44 361,56 €
Mise en conformité arrêt de bus chemin Venelle	2 040,00 €	67 709,00 €	69 749,00 €
Installation LED bâtiments communaux	- €	27 957,00 €	27 957,00 €
Cloture du bassin de rétention Doria	- €	13 080,00 €	13 080,00 €
Chaudière foot	- €	16 000,00 €	16 000,00 €
Peinture salles communales	- €	13 000,00 €	13 000,00 €
Voiries (Kurutz, Sallaberry, route de la gare, des barthes, mentaberry, Ibarboure)	- €	125 000,00 €	125 000,00 €
Achat chariot numérique de l'école + WIFI école + nouveau parc informatique de l'équipe enseignante + VPI dernière classe	- €	21 500,00 €	21 500,00 €
Mise en place de composteur cantine de l'école	- €	3 600,00 €	3 600,00 €
Création d'un bâtiment ALSH	12 074,00 €	- €	12 074,00 €
		TOTAL	478 086,56 €

L'inscription des études et projets en **Restes à Réaliser (RAR 2024)** se poursuivront en 2025 et porteront notamment sur :

- Les études du futur bâtiment ALSH, de faisabilité et de programmation des zones AU du PLU,
- Les travaux de peinture intérieure des bâtiments communaux, le réaménagement du cloître de l'abbaye, la réfection de menuiseries du couvent, changement des velux et dalles de la salle Kiroldegi, les travaux de voiries (écluse route d'Urcuit, rue du pressoir, route de la gare, etc), travaux portés par le territoire d'Énergie 64.

Les RAR d'un montant de 462 805.96 € seront reportés sur l'exercice 2025.

Les emprunts de la commune

NUMERO D'EMPRUNT	PRETEUR	OBJET	DATE DERNIERE ECHEANCE
1711089	CAISSE D'EPARGNE	OPERATION VOIRIE ELECTRIFICATION (INVESTISSEMENTS 2007)	25/11/2027
1711119	CAISSE D'EPARGNE	RÉNOVATION MAIRIE-COUVENT	10/12/2027
2008-01	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENNEES ATLANTIQUES SDEPA	ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR NICOLAS RD 161 BOURG BOIS DE LA VIERGE	01/06/2028
2008-01 phase 1	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENNEES ATLANTIQUES SDEPA	RENFORCEMENT BT POSTE N° 14 "GANTY" RECLAMATION M. BERGERET	01/06/2028
2009-01	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENNEES ATLANTIQUES SDEPA	RENFORCEMENT BT Propriété Mousca / Cattrel AFFAIRE 08EX258	01/06/2029
2011-02 phase 1	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENNEES ATLANTIQUES SDEPA	RENFORCEMENT BT POSTE N°14 "LANDABOURE" (RECLAMATION M. DORKELD) AFFAIRE 08RE058	05/01/2031
2012-03	TERRITOIRE ENERGIE DES PYRENNEES ATLANTIQUES SDEPA	EXTENSION HTA RÉSIDENCE LAU HAIZIAK	23/11/2027
20600469	CAISSE D'EPARGNE	RÉNOVATION MAIRIE et COUVENT (CONSOLIDATION CIC)	25/11/2027

Remboursement des emprunts 2024

REMBOURSEMENT EMPRUNTS 2024

	Capital	Intérêts	TOTAL	Capital restant dû
Remboursement de la dette bancaire	69 099,78 €	10 220,79 €	79 320,57 €	173 017,35 €
Remboursement de la dette TE64	752,94 €	194,40 €	947,34 €	17 485,15 €
Remboursement EPFL (Artech + Oyhanto)	33 824,77 €	11 249,46 €	45 074,23 €	596 798,40 €
TOTAL	103 677,49 €	21 664,65 €	125 342,14 €	787 300,90 €

Endettement de la Commune

L'endettement bancaire de la commune au 31 décembre 2024 est de 164 686,99 €.

Capacité 2024 de désendettement

La capacité de désendettement est de 0,35 année.

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette.

La capacité de désendettement permet de mesurer le nombre d'années théoriques nécessaires pour éteindre la dette bancaire, c'est donc un outil de mesure de solvabilité financière pour les collectivités.

La capacité de désendettement de la collectivité permettra la souscription de nouveaux emprunts pour les années à venir, avec un risque mesuré pour les finances de la commune de Lahonce. En effet, ce ratio, dans l'hypothèse où il est en deçà du seuil des 8 ans et plus il tend vers 0, sera un outil de négociation pour la collectivité dans l'optique de contracter un prêt pour les projets d'investissements.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement (hors excédent d'investissement reporté de l'exercice précédent) ont baissé de 49% de 2023 à 2024.

Le montant de taxe d'aménagement a fortement diminué. En 2023, il s'élevait 52 545,64€ à pour s'effondrer à 13 574,18€

Les subventions

Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité, sur l'exercice à venir, une fois les factures acquittées et une complexification des montages des dossiers.

Sur l'exercice 2024, la commune a été subventionnée pour les projets d'équipements et les montants ci-après :

SUBVENTIONS

2024

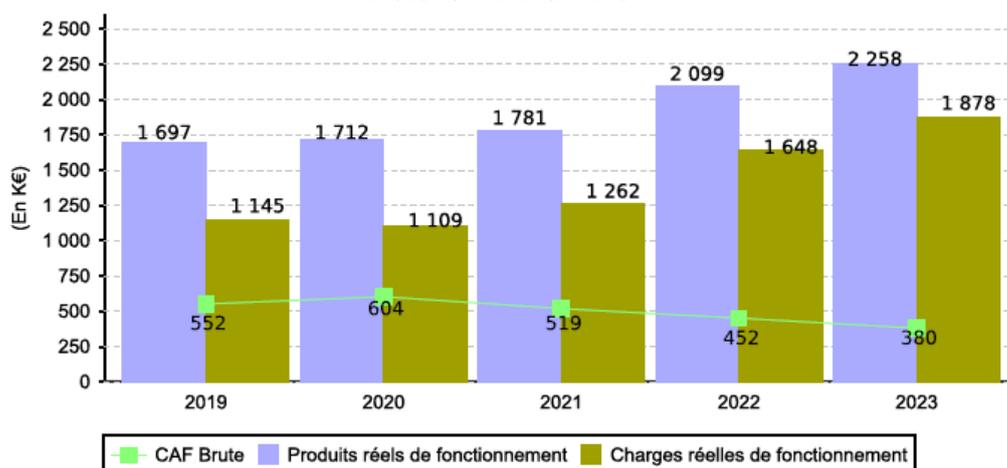
Office national des anciens combattants (Monuments aux morts)	1 003,00€
CAPB (Solde de subvention - Etude urbaine du Centre Bourg)	5 923,75€
CAPB (travaux salle Kiroldegi)	30 000,00€
Syndicat des mobilités (abris bus venelle)	5 000,00€
CAF (mobiliers Espace Jeunes + cuisine école)	5089,69€

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE

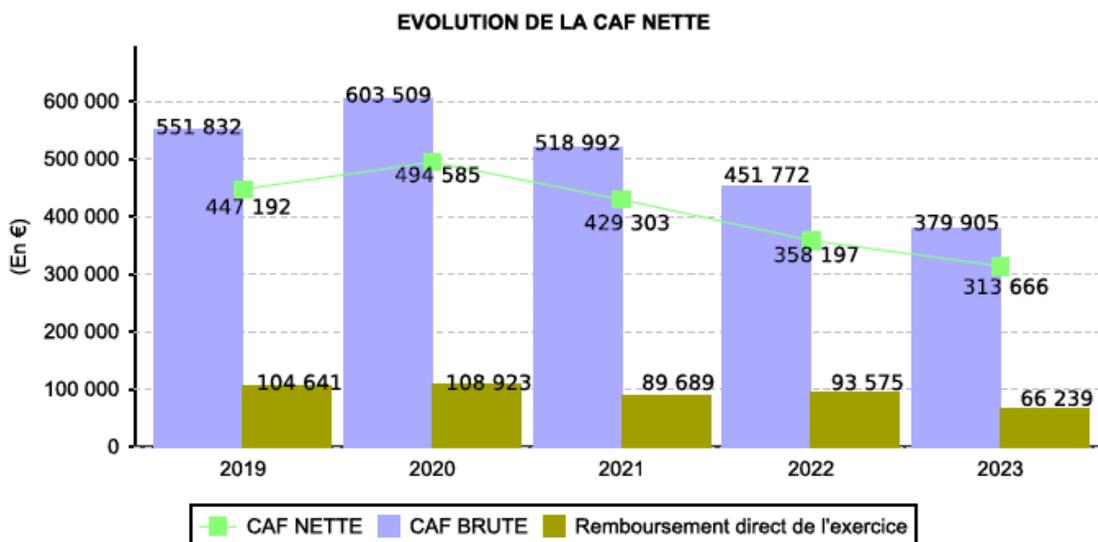


Pour l'année 2024, la CAF nette s'élève à 469 865,59 €.

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Pour l'année 2024, la CAF brute s'élève à 469 865.59€.

RESULTATS D'EXERCICE 2024

L'affectation du résultat 2024

Le résultat 2024 du budget principal de la commune sera affecté comme suit sur l'exercice budgétaire 2025 :

	2024
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 EXCEDENT	698 536.92€
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	602 244.10
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	96 292.82€
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) DEFICIT	-139 438.14€

A Lahonçe, le mardi 11 mars 2025

Le Maire,

David HUGLA

